

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 24 février 2025  
**N° CP-2025-1-5-2**  
**N° applicatif 11376**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

#### **Direction**

Direction éducation et jeunesse

#### **Service consulté**

### **EVOLUTION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES**

Résumé : Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient à la Collectivité européenne d'Alsace d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de valider la modification des secteurs de recrutement des collèges suivants :

- Sur le territoire de Mulhouse agglomération : Emile Zola de Kingersheim, Jules Verne d'Illzach, Bourtzwiller, Kennedy et Villon de Mulhouse.
- Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg : Louis Pasteur et Hans Arp de Strasbourg.
- Sur le territoire de la Région de Colmar : Mathias Gruenenwald de Guebwiller et Husgtein de Buhl.

#### **I. Les enjeux autour de la sectorisation des collèges pour la Collectivité européenne d'Alsace**

##### **A. Une compétence partagée avec l'Education Nationale**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence de la carte scolaire des collèges.

La définition des secteurs de recrutement des collèges permet à la Collectivité européenne d'Alsace de répartir de manière optimale les collégiens dans les 147 collèges publics en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économiques et sociaux et de capacité d'accueil des établissements.

L'affectation individuelle des collégiens relève, quant à elle, de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation dans un autre collège situé en-dehors du secteur de recrutement, dans la limite des places disponibles.

## B. Un suivi nécessaire de l'offre d'accueil, des effectifs et des projections

L'évolution de la démographie de l'Alsace et de ses territoires nécessite un suivi continu des capacités d'accueil et une anticipation des impacts sur les effectifs scolaires afin d'ajuster ou de réviser, en tant que de besoin, la sectorisation de ses collèges publics.

Des collèges seront intégralement restructurés ou créés à l'échelle alsacienne pour apporter des solutions aux secteurs sous tension.

## C. Un travail partenarial et en relation avec les acteurs de terrains autour des propositions d'évolution de la sectorisation envisagées.

Dans l'attente de la mise en service progressive des nouveaux collèges inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement, des mesures de modifications partielles de la carte scolaire sont nécessaires afin de traiter les situations des collèges dont les capacités d'accueil sont sous tension à la rentrée scolaire 2024.

La situation des collèges Hans Arp de Strasbourg, Emile Zola de Kingersheim sont particulièrement sous surveillance au regard de la progression constante des effectifs.

Des réunions de travail et de concertation ont eu lieu avec les chefs d'établissements, les Directeurs d'école concernés, les représentants de parents d'élèves et l'Inspection Académique depuis 2023 et jusqu'à début 2025 pour identifier les hypothèses d'évolutions pour la rentrée 2025.

## **II. Les propositions de secteur de recrutement envisagés pour la rentrée 2025**

### A. Proposition de modification des secteurs de recrutement des collèges Hans Arp et Louis Pasteur à Strasbourg

Le collège Hans Arp de Strasbourg est actuellement en limite de capacité. Ce collège classé en REP+ accueillait à la rentrée 2024, 744 élèves pour une capacité fixée à 800. Classé en REP+ ce collège travaille en réseau avec les 5 écoles primaires suivantes : Erckmann Chatrian, Gutenberg, Gliesberg, Martin Schongauer et Léonard de Vinci.

La Collectivité européenne d'Alsace a investi ces dernières années pour optimiser le bâti de ce collège (fonctionnement de la vie scolaire, création de salles de classe supplémentaires) et permettre à l'établissement de garantir un environnement propice aux apprentissage pour les élèves.

Une étude a été menée pour identifier, d'une part les réserves capacitaires dans les collèges jouxtant le secteur du collège Hans Arp, et d'autre part pour identifier quels écoliers habitant le secteur du collège Hans Arp pourraient rejoindre un autre collège lors de leur entrée en 6ème.

A l'issue de cette phase d'étude et d'échanges avec les partenaires (directeur académique, principaux, directeurs d'école, Ville de Strasbourg), il a semblé opportun de mobiliser les réserves capacitaires du Collège Louis Pasteur, situé à l'est du secteur du collège Hans Arp et desservi par la ligne du bus C1 permettant à des élèves de la montagne verte de rejoindre facilement ce collège.

L'étude conclut à l'opportunité de rattacher certains micro-quartiers des écoles primaires Léonard de Vinci et Gliesberg au collège Louis Pasteur.

Ce scénario permet de désengorger le collège Hans Arp, de n'impacter que les élèves des écoles citées habitant à proximité des arrêts de bus de la ligne C1 et de conserver les classements en REP des écoles ciblées.

16 élèves en provenance du quartier de la montagne verte rejoindront le collège Louis Pasteur à la rentrée 2025. 64 élèves du quartier de la montagne verte seront concernés jusqu'en 2028.

L'annexe 1 présente la carte de la nouvelle sectorisation et la liste des rues rattachées au collège Louis Pasteur à Strasbourg à partir de la rentrée 2025.

B. Proposition de modification des secteurs de recrutements des collèges situés sur le territoire de Mulhouse agglomération.

Le collège Emile Zola de Kingersheim est actuellement en limite de capacité d'accueil.

Ce collège accueillait à la rentrée 2024, 579 élèves pour une capacité fixée à 600.

Par ailleurs, ce collège est intégré au dispositif de 'Contrat local d'accompagnement' mis en place dans 6 collèges de la première couronne mulhousienne. A la rentrée 2025, les classes seront limitées à 28 élèves (au lieu de 30) dans ces établissements pour permettre un meilleur accompagnement des élèves.

Les projections démographiques montrent que les effectifs atteindront quasiment la limite capacitaire de l'établissement dès la rentrée 2025, si la situation reste en l'état. Une modification de la sectorisation du collège est nécessaire pour réguler la progression des effectifs du collège Emile Zola et permettre au collège de conserver un nombre de classes constant avec la diminution du nombre d'élève par classe.

Une étude a été menée pour identifier, d'une part les réserves capacitaires dans les collèges jouxtant le secteur du collège Emile Zola, et d'autre part pour identifier quels écoliers habitant le secteur du collège Emile Zola pourraient rejoindre un autre collège lors de leur entrée en 6ème.

A l'issue de cette phase d'étude et d'échanges avec les partenaires (directeur académique, principaux, directeurs d'école, Villes de Mulhouse, d'Illzach et de Kingersheim), il a semblé opportun de mobiliser les réserves capacitaires des collèges Jules Verne d'Illzach, Bourtzwiller à Mulhouse et par ricochet Villon et Kennedy également.

L'étude conclut à l'opportunité de rattacher les quartiers des écoles primaires dans lesquels sont observés des volumes importants de demande de dérogations des familles du secteur du collège de Kingersheim vers ces collèges.

Ainsi, la proposition de mesure de carte scolaire vise à rattacher un quartier de Mulhouse au collège Jules Verne à Illzach et un autre quartier de Mulhouse au collège de Bourtzwiller. Pour permettre au collège de Bourtzwiller de ne pas voir ses effectifs augmenter, une seconde opération propose de rattacher un micro quartier du secteur de Bourtzwiller au collège Kennedy et un autre au collège Villon.

La mesure concernera 20 élèves à la rentrée 2024 et 48 élèves entre 2025 et 2028.

L'annexe 2 présente la carte de la nouvelle sectorisation des collèges.

C. Proposition de modification des secteurs de recrutement des collèges Hugstein de Buhl et Mathias Grünewald de Guebwiller

Le nombre d'élèves affectés au collège de Buhl est en baisse constante depuis les 9 dernières années avec un effectif de 367 élèves à la rentrée 2024 pour une capacité d'accueil de 600 élèves. Cette situation est à mettre en parallèle de celle du collège de Guebwiller qui accueille actuellement près de 700 collégiens à la rentrée 2024, pour une capacité d'accueil de 750 élèves.

Une révision de la carte scolaire des deux collèges pour la rentrée de septembre 2025 est par conséquent proposée dans l'objectif d'opérer un rééquilibrage des effectifs entre les deux collèges garant de la qualité du cadre éducatif proposé aux élèves.

Ainsi l'évolution envisagée conduirait au rattachement de l'intégralité du secteur de recrutement de l'école Adelaïde Hautval de Guebwiller, actuellement réparti entre les deux collèges, au collège de Buhl.

La mesure concernera 22 élèves à la rentrée 2025 et 80 d'élèves entre 2025 et 2028.

L'annexe 3 présente la carte de la nouvelle sectorisation des collèges.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la modification de la sectorisation entre les collèges Hans Arp et Louis Pasteur à Strasbourg en rattachant les élèves habitant le long de la ligne de bus C1 et scolarisés dans les écoles Léonard de Vinci et Gliesberg au collège Louis Pasteur, à partir de la rentrée 2025, conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Bas-Rhin qui se réunit le 25 février 2025,
- D'approuver la modification de la sectorisation entre les collèges Emile Zola de Kingersheim et Jules Verne d'Illzach, Bourtzwiller, Villon et Kennedy de Mulhouse, à partir de la rentrée 2025, conformément à l'annexe 2 jointe au présent rapport, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Haut-Rhin qui se réunit le 27 février 2025,
- D'approuver la modification de la sectorisation entre les collèges du Hugstein de Buhl et Mathias Grünewald de Guebwiller en rattachant les élèves résidant dans le secteur de recrutement de l'école Adélaïde Hautval de Guebwiller, à partir de la rentrée 2025, conformément à l'annexe 3 jointe au présent rapport, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du Haut-Rhin qui se réunit le 27 février 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.